

## **Compte Rendu du Conseil d'administration du 14 janvier 2008 (rédigé par J. Fabbri et M. Peigné)**

### **Ouverture de la séance 14h - CA restreint aux enseignants-**

**Demande d'accueil en délégation CNRS .** 16 candidats en 2007 pour 8 délégations distribuées, 17 candidats cette année. Venant du Conseil Scientifique du mardi 8 janvier, il revient au CA des avis défavorables pour 4 d'entre eux, en raison de demandes d'accueil dans un laboratoire n'ayant pas de relations avec Tours. J. Fabbri et M. Peigné soulignent que certains des candidats concernés ont un très bon niveau scientifique, et expliquent qu'ils ne comprennent pas la décision du CS ; L. Vaillant maintient sa position.

Demande de J. Fabbri et M. Peigné, appuyée par M. Sartre, que ces candidatures à une délégation ne soient pas bloquées et soient envoyées, non classées, avec les autres au CNRS, acceptation de la présidence....Vote global reprenant l'ordre de classement du CS. Les élus SNESUP, même avec des réserves sur plus d'un dossier n'entendent pas remettre en cause le long travail collectif du CS.

Retour sur les « vacances » supérieures à un service enseignant chercheur, relevées au précédent CA ; il s'agit d'enseignement renforcé de français pour un équivalent d'environ un service de Prag, qui permet pour l'un d'entre eux de financer une thèse de linguistique, au sein d'un contrat liant l'EPU de Tours à Wuhan (Chine). M. Peigné souligne que ce genre de contrat ne devrait apparaître a priori dans la liste des vacances puisque il s'agit d'un financement de doctorat. Consigne sera donnée aux directeurs de composantes.

### **CA plénier à 15h.**

Vœux du Président.

*Informations générales.* F. Estay est nommé par le président depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nouveau chargé de mission TICE, en remplacement de D. Cheramy. J. Fabbri s'étonne de ne pas avoir vu d'appel d'offre pour ce poste ; la présidence souligne qu'un appel d'offre a eu lieu au sein du cercle étroit du réseau TICE et que ce remplacement sera peut-être revu après les élections.

*Campagne d'emplois.* Tous les échanges d'emplois demandés ont été obtenus, sans perte de poste dans la liste proposée au ministère

*Sufco Cl.* Ophèle abonde pour la création d'un comité de pilotage du Sufco, présidé par la Vice Présidence CEVU, dont les missions seront de définir les axes de formation, leur évaluation et les modalités financières.

*Orientation active.* M. Lussault rappelle la circulaire de la DGES qui oblige les universités à mettre en place ce dispositif. C'est une procédure nationale, les élèves, futurs étudiants, devant tous classer leurs vœux : 12 choix de filières générales d'universités, 12 choix d'IUT/BTS et 12 choix CPGE. Le président attend des propositions des différentes composantes, avec la mise en place de commissions, et la participation d'étudiants élus dans les conseils pour la définition et l'évaluation du dispositif.

Ce dispositif pourrait à terme prendre en compte et s'harmoniser avec la journée Portes ouvertes et les salons du lycéen (dès cette année, il peut y avoir des entretiens lors des JPO), des moyens sont alloués par le ministère pour la mise en place de ce dispositif, il sera peut-être possible d'intégrer le surplus de travail dans les services enseignants ou en HC. J.Fabbri souligne qu'il faut être vigilant à répondre aux attentes des étudiants et ne pas conformer la demande de formations des lycéens en fonction de la seule

offre de formation.

## **Longue discussion sur l'évolution des statuts**

Une version des statuts de l'université est discutée longuement. M. Lussault souhaite que l'on vote la constitution des différents conseils, afin de préparer les élections, prévues les 1<sup>er</sup> et 2 avril pour les étudiants et le 29 avril pour les enseignants-chercheurs et Iatos. (19 mai, élection du président par les 3 conseils). La nouveauté de cette version réside dans la composition du CEVU et son mode d'élection pour les enseignants-chercheurs et enseignants à travers deux secteurs électoraux (au lieu de 4 actuellement), avec pour les membres enseignants-chercheurs 7 profs (4 en Sciences Technique Santé) et 3 en Sciences Humaines et Sociales) et 7 mcF (3 en STS et 4 en SHS).

Dans sa présentation M Lussault souligne que les autres articles des statuts peuvent être discutés aujourd'hui mais seront amendés et votés ultérieurement ; le président souligne à cet effet que le futur CA pourra modifier à son tour les statuts et que des propositions doivent donc être faites au cours de la campagne électorale par les candidats à la fonction de « président ». J. Fabbri rappelle la demande récurrente du SNESUP d'une discussion de l'ensemble des enjeux qui permet de pointer le rejet des logiques de la loi LRU chez un grand nombre de collègues. Il propose, afin de contraindre le texte statutaire pour améliorer la démocratie au sein de l'établissement

- d'obliger le président à réunir en congrès les 3 conseils, une fois par an
- si un avis du CS ou du CEVU est invalidé par le CA, d'imposer un nouveau passage devant ces conseils puis le CA de la décision contestée
- de créer des commissions élues, vivier pour les comités de sélection, avec une mention du caractère disciplinaire ;

M. Sartre précise que la LRU ne répond pas du tout aux attentes de changements des enseignants-chercheurs, il souligne l'absurdité du mode électoral de la LRU, le renforcement excessif du pouvoir du président ainsi que la forte hostilité d'une forte majorité d'enseignants sur les comités de recrutement ; il rejoint J. Fabbri sur ce point, en demandant en particulier la parité McF/ Prof pour les recrutements McF. B. Wolf demande que l'affectation des personnels BIATOSS soit faite après avis de la commission paritaire, que le président rende compte à chaque conseil des différentes délégations de pouvoir qu'il aura pu donner, qu'un Vice Président Iatos dirige la commission aide et actions sociales. Une responsable CGT, personnalité qualifiée du CA, demande que les syndicats soient représentés dans les différents conseils. Cl. Sotinel est sensible au fait que le prochain CA pourra modifier les statuts mais souligne qu'il est du devoir de l'actuelle assemblée de favoriser la transition vers ces nouveaux statuts avec les garde-fous qui lui semble nécessaires.

M. Lussault précise que toutes ces remarques pourront être faites au comité chargé de rédiger les statuts et qu'un grand nombre d'entre elles relèvent de propositions à faire par les candidats dans les élections à venir ; il précise qu'il ne faut pas trop rigidifier les statuts mais qu'on ne peut déroger à la loi (en particulier sur les comités de sélection). Chez un certain nombre apparaissent des réticences à séparer le vote des statuts de la constitution des conseils ; M. Peigné interroge sur le bien fondé de cette séparation, il lui est répondu que le temps presse !

Vote . Pour le CS, pas d'opposition, 2 refus de vote (J. Fabbri et M. Peigné), pour le CEVU, 27 pour, 4 contre 2 refus de vote), le principe est acquis mais il faudra re-procéder au vote au prochain CA, le quorum de 31 n'étant pas atteint.

Convention entre le Crous et les deux universités de la région, pour la gestion sécurisée d'accès aux différentes salles des deux établissements. Acceptée.

Autorisation d'ester en justice contre la société « Sondalp » qui refuse de rembourser l'université suite à un accident d'un étudiant en stage professionnel.

Quelques conventions internationales sont acceptées.

Les tarifs de locations de la salle Thélème et des frais d'inscription du SUFCO (harmonisés avec les autres universités et prenant en compte le financement ou non des étudiants) sont validés.

**Levée de la séance à 19h.**